

au fur et à mesure, si l'on en croit les discours et les rapports de M. Masse—car c'est lui le véritable chef de la planification française—le Commissariat consulte les divers conseils et autres organismes relevant du Commissariat général du plan. Il consulte ce qu'on appelle les commissions de modernisation afin de voir à quelle catégorie appartiendrait chacune des industries et quels changements il y aurait lieu d'apporter au double point de vue de la technologie et de l'automatisation. On fait cette enquête, non seulement sur le plan général, mais en ce qui concerne précisément les industries en question et les programmes qu'il y aurait lieu d'établir sur le plan régional. Autrement dit, on dispose d'un organisme central de planification, qui a le pouvoir de consulter les autres organismes du gouvernement, de coordonner le travail, de faire l'intégration des idées, puis de présenter au cabinet français un plan vraiment concret d'expansion et d'actions économiques.

L'hon. M. Martineau: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de poser une question? Peut-il nous dire si cet organisme a des pouvoirs de coercition à l'égard des divers autres organismes dont il a été question.

M. Lewis: Jamais on n'a proposé, dans un pays démocratique, d'établir une commission de planification qui eût des pouvoirs de coercition, et je me permets de dire, avec toute la déférence que je dois au ministre, que sa question est une preuve de l'ignorance où il se trouve à l'égard du sujet qu'il a lui-même abordé. Il ne s'est jamais trouvé personne, dans aucun pays occidental, pour proposer qu'une commission destinée à présenter des projets au gouvernement, puisse disposer de pouvoirs de coercition. Toutefois, la commission de planification de la France possède...

L'hon. M. Martineau: Monsieur l'Orateur, il me semble que l'honorable député a mal compris ma question. Je n'ai pas laissé entendre qu'il y avait coercition, je voulais plutôt que l'honorable député me donne son opinion à cet égard.

M. Lewis: Je remercie l'honorable ministre de se préoccuper de mon opinion. C'est tout simplement qu'aucun office qui doit soumettre des projets au cabinet ne doit ou ne devrait avoir un pouvoir coercitif. En fait, ni mon parti, ni le P.S.D. qui l'a précédé, n'a jamais laissé entendre qu'un office de planification aurait l'autorité de donner suite à ses projets. C'est au gouvernement qu'il appartient de mettre les projets en œuvre, sous réserve de l'autorité du Parlement. Aucun membre de notre parti n'a jamais allégué

rien d'autre. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je trouve que la question dénote une ignorance de la question. Ce qu'il faut, c'est une véritable planification, et non pas une suite de mesures prises à l'aveuglette. L'office à qui on accorde l'autorité de faire des projets doit avoir le pouvoir d'en faire et de soumettre au cabinet tous les divers éléments de l'économie qu'il faut prendre en considération, pas seulement d'instituer une enquête et de préparer un semblant de rapport qui finit dans une corbeille à papier ou sur une étagère dans un bureau.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question? L'honorable député nous dirait-il s'il connaît un seul exemple où un gouvernement a nommé une commission, ou un organisme semblable à celui dont nous parlons en ce moment et qui fait l'objet du présent débat, qui ait déjà, de sa propre autorité, édicté une loi? Peut-il dire à la Chambre s'il connaît un seul cas où un pareil office se soit chargé de faire la loi?

M. Lewis: Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je suis quelque peu dérouteré par la question que me pose le ministre associé de la Défense après les propos que je viens d'échanger avec le ministre des Mines et des Relevés techniques. Je me demande aussi comment un membre du cabinet, qui a été incapable de suivre les propos peu compliqués que j'ai échangés avec le ministre des Mines et des Relevés techniques, sera capable d'organiser l'économie du Canada ou de participer à sa planification. J'ai déjà dit, et je le répète, qu'aucun membre de mon parti ou du parti cécéliste n'a jamais prétendu qu'un office de planification serait autorisé à édicter une loi ou un règlement, ou à donner suite aux programmes. Pas un socialiste-démocrate au monde ne l'a jamais prétendu. Nous avons toujours soutenu que la seule façon de protéger la démocratie, c'était d'exiger que ces offices de planification soumettent leurs plans au gouvernement, qui sera chargé de les mettre en œuvre sous réserve de l'autorisation du parlement. C'est ainsi que marche un pays comme le nôtre. Nous croyons fermement en ce procédé démocratique et nous sommes d'irréductibles tenants du gouvernement parlementaire. Que personne n'essaie de me faire changer d'avis, ce serait peine perdue.

Je répète qu'un office, pour accomplir un travail efficace, doit posséder la faculté d'élaborer des plans et pouvoir présenter au gouvernement les projets qu'il envisage après avoir consulté les secteurs de l'économie et réservé un rôle à toutes les cellules du monde commercial et économique.